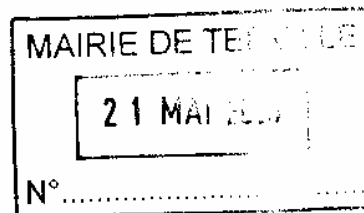
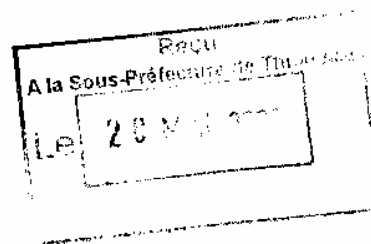




Route de Verdun  
57180 Terville  
Tél. 03.82.88.43.95  
Fax. 03.82.34.22.21



**ARRETE N° 1762**



Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-4, L 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 511-1, L 511-2 et L 511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant que la propriété communale (anciennement annexe du LEP La Briquerie) sise rue Pasteur à Terville constitue un danger immédiat pour la sécurité publique en raison des dégâts occasionnés par l'incendie du 9 mai 2008 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'accès à la propriété communale (anciennement annexe du LEP La Briquerie) sise rue Pasteur à Terville est strictement interdit à toute personne non autorisée.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des arrondissements de Thionville
- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Messieurs les agents de la Police Municipale de Terville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville

Terville, le 15 mai 2008

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Sylviane Schroeder